

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relation avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Ministère du Transport.

Domaine de la prestation : Transports Terrestres

Objet de la prestation : Exercice de l'activité d'exploitation d'un train touristique.

Conditions d'obtention

Cette prestation est soumise à un cahier des charges
(Les investisseurs étrangers peuvent exercer cette activité dans les conditions définies par les textes en vigueur)

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Retrait de deux exemplaires du cahier des charges. - Dépôt des deux exemplaires après avoir rempli la déclaration jointe au cahier des charges et les avoir signés par le promoteur pour la personne physique ou le représentant légal de la société pour la personne morale. - Délivrance d'un exemplaire du cahier des charges après visa de l'Administration.	Les services compétents du gouvernorat dont le point de départ de l'itinéraire des véhicules relève de sa compétence pour la personne morale et l'interlocuteur unique (receveur des finances dont le lieu d'installation de l'établissement relève de sa compétence territoriale ou celui qui est désigné à cet effet par le Ministre des Finances) pour la personne physique.	Le même jour

Lieu de dépôt du dossier

<u>personne physique</u>

Service : L'interlocuteur unique.
--

Adresse : Le siège de l'interlocuteur unique

<u>personne morale</u>

Service : Les services compétents du gouvernorat dont le point de départ de l'itinéraire des véhicules relève de sa compétence.
--

Adresse : Le siège du gouvernorat concerné.
--

Lieu d'obtention de la prestation
--

Lieu de dépôt du cahier des charges

Délai d'obtention de la prestation

Le même jour

Références législatives et /ou réglementaires
--

- Arrêté du Ministre du Transport du 5/02/2002 portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité d'exploitation d'un train touristique.
--

- Note circulaire du Ministre des Technologies de la Communication et du Transport n°25 du 3 avril 2004 relative au dépôt du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité d'exploitation d'un train touristique ou l'activité d'exploitation de véhicules à trois roues conçus pour le transport de personnes dans le cadre de l'animation touristique.
--